

# Syndicat Intercommunal des quatre chemins

## COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2026

### Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

**Présents :** BADAIRE Colette, BERT Jean, BRUNEL Alain, CHAUVOIS Christian, CZERNY Nathalie, DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain, DUBOILLE Edith, HAUCOURT Catherine, LEBORGNE Hubert, MABIRE Rachel, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, NEUTRE Christiane, PIQUET Bruno, PREVOT Anne-Laure, PUTIGNIER Aurélie, RUFFIN Roselyne.

**Absents :** BOURDON Alain (excusé), DE CORSON Hervé (pouvoir à MARS Philippe), DENION Catherine (pouvoir à DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain), HERTEL Guillaume (pouvoir à RUFFIN Roselyne), LEPLEY Nathalie (excusée), LETELLIER Francis, MARCHETEAU Sylvain (excusé), MOINE Anne-Sophie, OBLIN Elise, PAILLEY Germain (pouvoir à LEBORGNE Hubert), PATUREL Hervé (excusé), RIVOIRE Lionel (pouvoir à BRUNEL Alain), TRAMPLER JOUAN Danièle (pouvoir à CHAUVOIS Christian), VILLEDIEU Corinne (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise).

**Secrétaire de séance :** Françoise DE SLOOVERE

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 24 février 2026. Le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2025 – N°2026/005**

Monsieur le Président donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2025. Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

|   |              |
|---|--------------|
| – Total des dépenses de fonctionnement            | 374 785.47 € |
| – Total des recettes de fonctionnement            | 432 870.65 € |
| Soit un excédent de clôture de <b>58 085.18 €</b> |              |
| – Total des dépenses d'investissement             | 878.88 €     |
| – Total des recettes d'investissement             | 8 196.75 €   |
| Soit un excédent de clôture de <b>7 317.87 €</b>  |              |

Monsieur le Président quitte la séance et Madame NEUTRE Christiane est désigné Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2025.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – N°2026/006**

Monsieur le Président présente le résultat de l'exercice 2025.

##### **Résultat d'investissement 2025 :**

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2025         | + 805.13 €   |
| Résultat reporté de l'exercice 2024 | + 6 512.74 € |
| Résultat de clôture                 | + 7 317.87 € |

##### **Résultat de fonctionnement 2025 :**

|                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2025 | – 13 653.99 € |
| Résultat reporté 2024       | + 71 739.17 € |
| Résultat de clôture         | + 58 085.18 € |

MONTANT INSCRIT EN 001 R

7 317.87 €

MONTANT INSCRIT EN REPORT AU COMPTE 002 R

58 085.18 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2025.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – N°2026/007**

Monsieur le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2026.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de Fonctionnement 412 085.18 €

Total de la section d'Investissement 8 817.87 €

Le Budget Primitif 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

### **QUESTIONS DIVERSES – N°2026/008**

Monsieur le Président précise que jusqu'à présent et conformément à la décision prise lors de la réunion de comité syndical du 28 mars 2022, l'accueil au sein des centres de loisirs est gratuit pour les enfants ukrainiens. Cependant, Monsieur le Président souhaite connaître l'avis des élus sur cette gratuité concernant notamment les activités facultatives du centre de loisirs, principalement les stages et les camps. Cette année, quatre enfants ukrainiens bénéficiant de cette gratuité se sont inscrits aux camps d'été, ce qui représente une charge importante sur le budget du Syndicat. (268 € par enfant).

Madame DE SLOOVERE Françoise propose de revoir cette gratuité pour toutes les activités du centre de loisirs et de l'accueil jeunes, mais que les familles puissent se tourner vers le CCAS de leur commune de résidence afin de pouvoir être aidées dans le paiement des factures.

Monsieur MARS Philippe demande au Secteur Enfance Jeunesse qu'une estimation soit faite afin de déterminer le coût de cette prise en charge pour les CCAS sur une année.

Madame EUDELIN Charlotte, directrice du Secteur Enfance Jeunesse, présente le dispositif des Pass Colo qui offre une aide au départ en camps de vacances aux familles d'enfants de 11 ans en fonction de leur quotient familial. Le montant de l'aide est déduit directement du coût du séjour et est versée à l'organisateur. Madame EUDELIN précise qu'afin de pouvoir mettre en place ce dispositif, il sera nécessaire de voter de nouveaux tarifs.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.**

La secrétaire de séance,



**Françoise DE SLOOVERE**



Le Président,



**Christian CHAUVOIS**